



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Spruzit Anti-ravageurs
Prod-Nr. 4005240158449
CPID 904080-75
Zul-Nr. W 6671-2
Identifiant unique de formulation UFI: 2X56-J0W5-8Q0K-P4D9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Insecticide concentré.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Neogard AG
Industriestrasse 783
CH-5728 Gontenschwil
Téléphone +41 62 767 00 50
Télécopie +41 62 767 00 67
E-mail info@neogard.ch
Site web www.neogard.ch

Titulaire de l'autorisation

GNS Consult AG
Konstanzerstrasse 19
CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2, H315

Aquatic Chronic 3, H412

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P501 L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Description

Produit contenant 51% (515 g/l) de sels de potassium d'acides gras naturels.

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
67701-09-1	266-933-2		Fatty acids C8-C10 and C18 unsaturated potassium salts	51 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	
112-53-8	203-982-0		Dodecanol	< 5 pds %	Eye Irrit. 2; H319(yeux) Aquatic Chronic 1; H410	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:

Eau



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Demander immédiatement un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Lire le mode d'emploi!
Éviter les contacts longs et intenses avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver à l'abri du gel!
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection

Protection des mains

Des gants de protection (standard phytopharmaceutique) doivent être portés lors de la manipulation du produit non dilué.

Protection corporelle:

Vêtements de protection légers (p. e. combinaison de travail)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

jaune



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

Odeur

comme:
Alcool

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	> 100 °C	Abel-Pensky	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	8.9 (20°C)	Microprocesseur pH-Mètre	
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		soluble sans restriction
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	1.01 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes			Le produit ne favorise pas la combustion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: > 3.54 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h	OCDE 403	Highest testable concentration - lethal dose is not reached!

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
irritation légère possible - toujours réversible Espèce Lapin	OCDE 405	

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.	Espèce Cochon d'Inde	OCDE 406	

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucun cas d'empoisonnement connu à ce jour.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Les composants organiques du produit sont facilement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	1868		
Demande biochimique en oxygène	1600		
	Durée du test 28 d		

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070404 *	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Élimination appropriée / Produit

Non dilués déchets de produit: petit quantité referer à un dépôt communal de déchets dangereux.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Spruzit Anti-ravageurs

Date d'édition 09.08.2024
Date d'exécution 09.08.2024
Version 1.0 (fr,CH)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

À observer:

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

valeur de COV 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1

LD50: Dose létale 50%

LC50: Concentration létale médiane

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

UFI: Unique Formula Identifier

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)

CAS: Chemical Abstracts Service

WGK: classe risque aquatique

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

EU: Union européenne

EN: Norme européenne

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EC: Communauté européenne

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Indications diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.